



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation des moyens humains en médecine intensive et réanimation

Question écrite n° 37883

Texte de la question

M. Guillaume Gouffier-Cha interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire augmentation des moyens humains en médecine intensive et réanimation en France. Alors que les chiffres sur le niveau d'occupation des services de réanimation rythment le quotidien des Français depuis plus d'un an, le sous-effectif chronique dans les services de réanimation n'est pas sans conséquences, faisant peser sur les médecins une charge de travail supplémentaire et des conditions dégradées qui induisent des *burnout* très fréquents. À cela s'ajoute le manque d'infirmiers spécialisés en réanimation. Épuisés par les différentes vagues de l'épidémie de la covid-19, des infirmiers en réanimation manquent à l'appel, contraignant les services à s'appuyer sur de nouvelles recrues, des intérimaires et de nouveaux formés. Les réanimateurs dénoncent ces problèmes de sous-effectifs médicaux et paramédicaux depuis plusieurs années, sous-effectifs qui ont des conséquences également sur l'attractivité de la spécialité. Dans ce contexte, l'arrêté ministériel du 5 août 2020 a fixé à 76 le nombre d'internes susceptibles d'être affectés à la spécialité de médecine intensive et réanimation alors qu'il était de 72 l'année précédente. Ce n'est pas suffisant. En mars 2021, la Cour des comptes a rendu son rapport « Réanimation et soins critiques en général : un modèle à repenser après la crise ». Les conclusions et recommandations de ce rapport en ce qui concerne les services de réanimation font des constats sévères sur le manque de praticiens hospitaliers au moment des recrutements, attestant de la grande difficulté à recruter des MIR : « Le taux de vacance statutaire des praticiens hospitaliers en anesthésie-réanimation (42 %) est également nettement supérieur à la moyenne (36 %). Les fédérations hospitalières soulignent que les tensions sont renforcées dans les unités isolées et les établissements périphériques. Elles vont s'accroître compte tenu d'une pyramide des âges inquiétante, en particulier pour les MAR : 40 % ont plus de 55 ans et 22 % ont entre 60 et 64 ans. Pour les années qui viennent, l'augmentation globale du nombre des postes MAR et MIR doit a minima être calibrée pour permettre l'augmentation de l'offre en soins critiques. Il convient naturellement de prévoir une montée en charge du nombre des MIR. » Aussi, il lui demande quelles sont les solutions envisagées pour augmenter à court, moyen et long terme les personnels en charge de la réanimation.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Gouffier Valente](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37883

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2893

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)